

**Consultation relative à la mise en œuvre du règlement UE relatif au système « Faux documents et documents authentiques en ligne » (FADO) et modification de la loi fédérale sur les systèmes d'information de la police de la Confédération**

Madame la conseillère fédérale,

Votre correspondance du 25 novembre 2020 relative à la mise en consultation mentionnée en titre nous est bien parvenue. Nous vous en remercions et, au nom de la République et Canton de Neuchâtel, nous y répondons comme suit.

Le Canton de Neuchâtel soutient ce projet et salue ses objectifs qui visent à clarifier la base légale du système FADO et à centraliser les compétences techniques auprès de l'organisme européen spécialiste dans la lutte contre la fraude documentaire, FRONTEX. Outre la pertinence de ce choix, nous y voyons une certaine plus-value dans la mesure où cela permettra à tous les États membres et associés, dont la Suisse, de bénéficier des connaissances et des informations de qualité en la matière.

S'agissant des autorités fédérales, cantonales et communales bénéficiant d'un accès, la liste prévue par l'article 18 al. 3 de la loi sur les systèmes d'information de la police (LSIP) nous paraît cohérente. En effet, elle concorde à l'échelle cantonale avec les services auprès desquels nous avons entrepris une formation de sensibilisation à la fraude documentaire et à la vérification d'identité. Cette formation, organisée sous l'égide du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL-IPAZ), est dispensée par le service forensique de la police neuchâteloise et des services homologues des cantons romands et de la Confédération. Quant à l'extension de l'accès aux pays tiers et aux compagnies aériennes, elle semble également bienvenue. Nul doute qu'elle constituera un avantage en termes d'échange d'informations et de bons procédés avec ces nouveaux partenaires, également confrontés à la problématique de la fraude documentaire.

Sous l'angle des incidences en personnel et des conséquences financières, nous avons pris acte du fait que le projet ne devrait avoir aucun impact pour les cantons.

À toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de nos interlocuteurs compétents en la matière :

- M. Simon Baechler, commissaire principal, police neuchâteloise : [simon.baechler@ne.ch](mailto:simon.baechler@ne.ch), 032/889 95 18
- M. Alexandre Bugnon, responsable du secteur des documents d'identité : [alexandre.bugnon@ne.ch](mailto:alexandre.bugnon@ne.ch), 032/889 68 71

Tout en vous remerciant de nous avoir associés à la présente procédure de consultation, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 10 mars 2021

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND